

# Championnat Départemental par équipes JEUNES 2015

## 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Divisions

Règlement du Comité d'Ille-et-Vilaine - Mise à jour le 1er décembre 2014

### 1 - ORGANISATION

Ce championnat par équipes jeunes ne **débouche pas** sur une finale régionale, mais les équipes pourront participer aux finales départementales.

Pour les 12-18 ans, la commission répartira harmonieusement en fonction du poids des équipes en D2 ou en D3.

Pour toutes les catégories (en simple comme en double) (sauf les -11 ans filles) les deux premières manches se joueront au format traditionnel et la troisième sera remplacée par un super jeu décisif en 10 points avec 2 points d'écart. En double : point décisif à 40 A.

#### 1-1 Les -11 ans nés en 2004/2005/2006/2007

**ATTENTION : nouvelle hiérarchisation par couleur pour les -11 ans**

Veillez à inscrire les enfants dans la division correspondant à leur niveau :

Garçons :     **D2 VERT**                    **D3 ORANGE**  
Filles :        **D2 ORANGE**            **D3 ROUGE**

L'ordre des joueurs (euses) est figé sur toute la durée du championnat.

Le niveau des enfants pour le championnat est celui du 15 décembre, à niveau égal, le plus âgé est placé devant le plus jeune.

Pour tout cas exceptionnel ou demande, contactez Nicolas CANTIN 0685077551 ou [nicolas.cantin@fft.fr](mailto:nicolas.cantin@fft.fr), qui en référera à la commission des jeunes.

#### 1-1-1 Garçons

Une manche se gagne en 5 jeux. Le jeu décisif intervient à 4 jeux partout dans les deux premières manches. Point décisif à 40 A.

- Equipes garçons composées de 3 joueurs disputant trois simples + un double sans les couloirs.

#### 1-1-2 Filles

Equipes filles composées au moins de 2 joueuses disputant deux simples et un double  
Le championnat est organisé en plateau avec une journée aller et une journée retour.  
Le format des matchs sera de 2 manches de 3 jeux, no ad, super tie-break au 3<sup>ème</sup> set.

**1-2 Les 12/14 ans nés en 2001/2002/2003 (NC, 4<sup>ème</sup> Série et 3<sup>e</sup> série jusqu'à 15/4)****1-2-1 Garçons**

- Equipes composées au moins de 3 joueurs disputant trois simples et un double sans les couloirs.
- D2 et D3 Format **Jaune**

**1-2-2 Filles**

- Equipes filles composées au moins de 2 joueuses disputant deux simples et un double sans les couloirs.
- D2 et D3 Format **Jaune**

**1-3 Les 15/16 ans garçons nés en 1999/2000 (NC, 4<sup>ème</sup> Série et 3<sup>e</sup> série jusqu'à 15/4)**

- Equipes garçons composées au moins de 3 joueurs disputant trois simples et un double
- D2 et D3 Format **Jaune**

**1-4 Les 17/18 Ans garçons nés en 1998/1997 (NC, 4<sup>ème</sup> Série et 3<sup>e</sup> série jusqu'à 15/1)**

- Equipes garçons composées au moins de 3 joueurs disputant trois simples et un double
- D2 et D3 Format **Jaune**
- La commission des jeunes se réserve la possibilité de créer une division supplémentaire afin d'harmoniser le niveau des poules.

**1-5 15-18 ans filles nées en 2000/1999/1998/1997 (NC open)**

- Afin de constituer plus aisément vos équipes filles, les catégories 15/16 et 17/18 ont été fusionnées.
- Equipes filles composées au moins de 2 joueuses disputant deux simples et un double sans les couloirs.
- D2 et D3 Format **Jaune**
- La commission des jeunes se réserve la possibilité de créer une division supplémentaire afin d'harmoniser le niveau des poules

**2 - QUALIFICATION**

L'attestation de licence F.F.T. et le Certificat Médical de Non Contre-indication à la Pratique du Sport en Compétition (CMNCPSC) de moins d'un an sont obligatoires.

Tout joueur qui a joué au moins 3 rencontres en D1 ou Régionale ne pourra participer au championnat D2/D3 quelle qu'ait été sa position en simple.

**Aucun engagement ne sera accepté sans la liste-type.**

**3 - DISPOSITIONS PARTICULIERES****3-1 Surclassement.**

La participation aux épreuves par équipes est autorisée à tous les jeunes sur simple présentation du certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition.

Pour les enfants nés en 2004 et avant, aucun surclassement n'est autorisé.

### 3-2 Remplacement.

Les places vacantes dans une équipe seront pourvues à partir des joueurs qui opèrent dans les équipes inférieures, en aucun cas le contraire.

Les remplaçants ne pourront jouer qu'à la suite des joueurs figurant sur la liste type, en respectant l'ordre des classements.

### 3-3 Ordre de valeur.

La valeur des joueurs et joueuses doit être composée de la manière suivante : par ordre de valeur décroissant pour les joueurs classés, dans un ordre indifférent pour les N.C.

- **En cas d'inscription de plusieurs équipes d'un même club, l'équipe 2 ne peut pas avoir un poids d'équipe supérieur à celui de l'équipe 1.**

### 3-4 Regroupement des clubs

Possibilité d'intégrer un(e) licencié(e) d'un club voisin dans leur liste type à titre temporaire et dans les conditions suivantes :

- Le club où ce joueur est licencié n'a pas la possibilité de constituer une équipe dans la catégorie d'âge et la division concernées.
- La demande, obligatoirement motivée, devra être présentée par écrit ou par mail par les deux clubs concernés au Comité Départemental qui se prononcera sur le bien fondé de cette dérogation.

## 4 - MATCHES

Les parties seront disputées sur toutes les surfaces homologuées et devront se jouer à l'**extérieur** si les équipements le permettent.

Dans les épreuves par poules, le **classement de chaque rencontre** se fait de la manière suivante :

- Points de rencontre attribués à chaque équipe : Vainqueur : 3 points, perdante : 1 point, nul : 2 points, disqualification : 0 point, **forfait : -1 point.**
- Chaque simple et le double valent un point de partie.

Forfaits multiples : Si une équipe déclare 2 fois forfait, cette équipe sera déclarée forfait général.

Pour obtenir le **classement final**, en cas d'égalité de point entre deux équipes, le système de set-average du championnat senior est applicable, avec des adaptations spécifiques aux types de rencontres :

- Leur classement est établi en tenant compte, à l'occasion de toutes les rencontres de la poule :
  - ✗ de la différence des nombres de points (tels que définis à l'article 98) gagnés et perdus par chacun d'eux
  - ✗ puis, en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de manches gagnées et perdues par chacun d'eux
  - ✗ puis en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de jeux gagnés et perdus par chacun d'eux.
- A toute rencontre de la poule ayant donné lieu à un forfait ou une disqualification, est affecté le score forfaitaire de :
  - ✗ 3 à 0 (5 manches à 0, 15 jeux à 0) dans les épreuves où 4 points sont en jeu lors de chaque rencontre ;
  - ✗ 2 à 0 (3 manches à 0, 10 jeux à 0) dans les épreuves où 3 points sont en jeu lors de chaque rencontre ;
- En cas de forfait ou de disqualification avant le début d'une partie, le score attribué à celle-ci est : 6/0 6/0 (ou 5/0 5/0 pour les 9/10 ans).

- En cas d'abandon ou de disqualification en cours de partie, le score attribué à celle-ci est donné par l'attribution au vainqueur de tous les jeux restants à disputer au moment de l'abandon ou de la disqualification.
- Lorsque les clubs à égalité n'ont pu être départagés par les méthodes successives décrites à l'alinéa 2 ci-dessus, ces mêmes méthodes successives doivent être appliquées aux seuls résultats des rencontres les ayant opposés.

## 5 – ORGANISATION

### 5-1 Organisation

Le club qui se déplace doit contacter le club qui reçoit. La date de la rencontre (mercredi, samedi ou dimanche), dans le délai prescrit par le calendrier, sera fixée d'un commun accord entre les deux équipes. En cas de désaccord, le dimanche doit être retenu. Les dates des rencontres doivent être rigoureusement respectées. Toute équipe qui n'aura pas reçu dans la période indiquée sera déclarée W.O.

**Seul le juge arbitre peut autoriser une avance ou un report de rencontre.**

### 5-2 Rôle du club qui reçoit

Le club qui reçoit fournira des balles en bon état et en nombre suffisant (minimum trois balles par match). Il serait souhaitable que les parties soient arbitrées par les joueurs entre eux.

Le club visité doit saisir la feuille de match dans la Gestion Sportive le lundi au plus tard. Le super jeu décisif sera saisi 1/0 sans détail des points.

NB : Pour les filles 8-9-10 ans, les feuilles de match sont à envoyer au comité, la saisie n'étant pas possible dans la gestion sportive.

NB : En cas d'entente club, la saisie de la feuille de match ne peut être faite que par le juge-arbitre, la lui transmettre.

En cas de litige, les deux feuilles de composition d'équipe seront jointes à la feuille de match et envoyées au Juge Arbitre de la catégorie.

### 5-3 Rôle du club visiteur

Le capitaine de l'équipe du club visiteur devra obligatoirement prendre contact avec le capitaine de l'équipe visitée afin d'être informé des lieux et horaires de la rencontre au plus tard le jeudi.

Il propose l'ordre des parties. En cas de désaccord sur cet ordre, la rencontre se jouera selon l'ordre suivant des joueurs 3-2-1- double. Si la rencontre a lieu sur deux terrains, le double se jouera à l'issue des derniers simples.

Le premier joueur doit présenter la liste de composition d'équipe.

### 5-4 Avance et report de rencontre

Dans tous les cas demander l'accord du juge-arbitre.

## 6 – PHASES FINALES

Les équipes qualifiées pour les phases finales sont les équipes vainqueurs de leur poule.

Elles ne pourront être composées que de joueurs ayant participé à au moins 2 rencontres de poules.

Les remplacements ne peuvent se faire qu'avec des joueurs figurant sur une liste type d'équipe(s) inférieure(s) sans dépasser le poids de l'équipe qualifiée.

En cas de *match nul lors d'une rencontre* (égalité de points, de parties de sets et de jeux), un super tiebreak en double sera effectué afin de départager les équipes.

## 7 - LITIGES ET JURIDICTIONS

La commission des jeunes départementale statue en premier ressort sur les contestations à l'égard des décisions du J.A. selon la procédure contradictoire de l'Art. 75 et suivants des règlements administratifs fédéraux.

Le Club peut faire appel sous quinzaine, à réception de la décision des commissions ci-dessus. Il doit adresser son appel par lettre recommandée avec A.R. au Président de la Ligue - BP 184 - 56308 PONTIVY Cedex.

### TABLEAU DES PENALITES

- **Joueur non licencié : l'équipe est sanctionnée d'un point de rencontre.**
- Non respect du « poids » des équipes : l'équipe est sanctionnée d'un point de rencontre.
- Irrégularité (non respect de l'ordre des classements) dans la composition d'une équipe : l'équipe est sanctionnée d'un point de rencontre..
- Equipe incomplète :

**1 joueur absent = forfait de l'équipe, la rencontre ne doit pas avoir lieu.**